

« Marché des artisans et producteurs + BROCANTE » le DIMANCHE 14 JUIN 2026 REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Généralités :

L'Association Bazo'Chouette organise une brocante qui aura lieu **le dimanche 14 juin 2026 de 9h00 à 17h30 dans le pré se situant Chemin des Aulnes de Mont Philippe à Bazoches sur Guyonne**. Le lieu d'exposition sera balisé.

Article 2 : Inscription

Les inscriptions et les emplacements des exposants s'élèvent à :

- 14 euros l'emplacement pour les Bazochéens,
- 18 euros l'emplacement pour les résidents extérieurs
- 20 euros pour les professionnels
- Pour 3 mètres linéaires.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 20 MAI

Les organisateurs se réservent le droit d'effectuer le placement des exposants à leur guise, sans avoir besoin de se justifier et cela ne peut donner lieu à aucune réclamation ni aucun recours.

Néanmoins si vous souhaitez être à côté d'un autre exposant, merci de regrouper vos inscriptions et de nous l'indiquer par mail bazochouette@gmail.com, nous ferons au mieux pour respecter votre demande.

La configuration des lieux ne permettant pas un nombre illimité d'exposants, les inscriptions tardives pourront être refusées par manque de places.

Une caution de 30€ vous est demandée à l'inscription et restituée après désinstallation du stand, ce dernier rendu débarrassé et propre. L'entrée au public est gratuite.

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription dûment complétée,
- Le présent règlement signé par l'exposant,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Le règlement via HelloAsso,
- Un chèque de caution obligatoire de 30 euros qui vous sera rendu à la restitution de votre stand débarrassé et propre.

Attention, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Article 3 : Assurances et Sécurité

Les exposants devront être assurés à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas se retourner contre les organisateurs pour les dégradations encourues lors de la brocante.

Merci de respecter les limites de votre emplacement pour des raisons de sécurité.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité, et de ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux dispositions légales relatives au vide grenier (contre-façons, nourriture et animalerie interdites).

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Article 4 : Circulation des véhicules

Un parking exposant est prévu à l'entrée du pré. A partir de 8 heures 45 aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le terrain d'exposition.

Au vue de la place limitée, merci de n'utiliser qu'un seul véhicule par stand et de ne pas stationner dans le chemin.

Article 5 : Installation et rangement des stands

L'installation des stands le jour même aura lieu de 7h30 à 8h45, sans dérogation possible. A 9h00, le terrain sera libre de tout véhicule. Le démontage des stands est interdit avant la clôture du marché à savoir 17h30.

Les exposants s'engagent à remballer l'intégralité de leurs invendus. Il est expressément interdit de laisser au sol papier, carton, ou quelques objets que ce soit sur les emplacements sous peine de non restitution de la caution.

Article 6 : Respect du règlement

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation par son attitude, sa tenue ou ses propos.

Droit à l'image : l'exposant autorise expressément et à titre gracieux, l'organisateur à réaliser des photos et des vidéos, le représentant ainsi que les personnes qui pourraient l'accompagner et céder librement son droit à l'image pour tout support visant à promouvoir ou à dresser un bilan du Vide grenier. Merci de vous manifester auprès des organisateurs en cas de refus.

L'absence d'exposants pour quelques raisons que ce soit, ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Afin de limiter les nuisances sonores, les appareils de sonorité électrique ne sont pas autorisés.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Les mineurs exposants doivent être en permanence en présence d'une personne majeure et restée sous son entière responsabilité.

Les exposants s'engagent à observer les conditions du présent règlement intérieur de la manifestation ; toute personne qui ne se conforme pas à cette règle ne sera pas acceptée.

Lu et approuvé

Date et Signature le

« Marché des artisans et producteurs + BROCANTE » le DIMANCHE 14 JUIN 2026

Dossier à réadresser à Bazo'Chouette au 15 route de Chevreuse

78490 Bazoches sur Guyonne

Ou par mail bazochouette@gmail.com

Nom et Prénom de l'exposant :	
Adresse :	
Téléphone :	Adresse électronique :
<u>TARIFS :</u> 14 euros l'emplacement pour les Bazochéens, 18 euros l'emplacement pour les résidents extérieurs 20 euros pour les professionnels Pour 3 mètres linéaires. CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 20 MAI Nombre d'emplacement : x 3 mètres linéaires (joindre un chèque de caution de 30 euros à l'ordre de Bazo'Chouette par exposant à remettre au 15 route de Chevreuse à Bazoches). Paiement : via HelloAsso	

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription dûment complétée,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Un chèque de caution obligatoire de 30 euros qui vous sera rendu à la restitution de votre stand débarrassé et propre (à remettre au 15 route de chevresue à Bazoches)
-

Attention, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Restauration

buvette sur place

Je soussigné(e) déclare réserver stand(s) pour le troc en tri du dimanche 14 juin 2026 et m'engager à respecter- les conditions de mise à disposition indiquées ci-dessus.

Fait à _____ , le _____

Signature de l'exposant :